



Communiqué de presse

Date : 20 février 2025
Embargo : 20 février 2025, 9h00

Au total, 100 millions de francs de rabais en billets dégriffés pour 2025 et 2026

Des transports publics attractifs doivent également offrir un bon rapport qualité-prix. C'est pourquoi le Surveillant des prix et les CFF ont convenu que les CFF proposeront des billets dégriffés en 2025 et 2026 dans le trafic longue distance pour un rabais total de 50 millions de francs par an.

La part des transports publics dans le trafic global doit être augmentée. Pour soutenir cet objectif, le Surveillant des prix et les CFF ont convenu d'accorder à nouveau aux voyageurs des réductions sous la forme de billets dégriffés très appréciés.

Outre leur popularité, l'impact multiple des billets dégriffés a été déterminant dans cette décision : ces derniers contribuent à maintenir les bénéfices du trafic longue distance à un niveau raisonnable. Par ailleurs, ils peuvent conduire à une utilisation accrue des transports publics. Ils ont un effet positif sur la répartition modale et, en liant les billets à un train précis, ils permettent de mieux exploiter les trains peu fréquentés aux heures creuses.

Le Surveillant des prix est convaincu que les prix avantageux constituent un instrument efficace et équitable pour promouvoir l'utilisation des transports publics ainsi que pour obtenir les effets incitatifs souhaités. C'est pourquoi, dans le cadre des discussions politiques sur une éventuelle tarification de la mobilité, il estime qu'un système d'incitation positif (rabais) pour modifier la répartition modale serait plus efficace que, par exemple, des éléments de prix prohibitifs.

Contact/Renseignements :

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, Tél. 058 462 21 02

Beat Niederhauser, Directeur, Tél. 058 463 91 50

Editeur :

Surveillance fédérale des prix

<https://www.surveillantdesprix.ch>

